



Facturation électronique : à six mois de l'échéance, seules 7 % des entreprises sont pleinement prêtes

Selon l'Observatoire OpinionWay pour Quadient 2026 :

- 90 % des entreprises déclarent connaître la réforme
- 86 % sont confiantes dans leur capacité à respecter le calendrier
- 82 % ont commencé le déploiement d'au moins un prérequis
- 64 % ont déjà choisi leur Plateforme Agréée (PA), mais seules 27 % ont effectivement contractualisé
- 89 % des entreprises connaissant Serensia by Quadient envisagent d'y recourir
- Seules 7% des entreprises déclarent avoir finalisé l'ensemble des prérequis nécessaires à l'application de la loi

Paris, le 10 mars 2026

Quadient (Euronext Paris : QDT), une plateforme mondiale d'automatisation intelligente facilitant des transactions professionnelles et sécurisées, publie aujourd'hui les résultats de la troisième vague de son Observatoire de la maturité des entreprises face à la facturation électronique, réalisé par OpinionWay pour Quadient. À quelques mois de l'entrée en vigueur de l'obligation de réception des factures électroniques en septembre 2026, les entreprises françaises affichent une progression réelle de leur niveau de préparation, mais l'étude met en lumière une conformité encore insuffisante au regard des exigences réglementaires.

Une réglementation désormais largement connue et de mieux en mieux maîtrisée

La notoriété de la réforme n'est plus à faire : 90 % des entreprises interrogées déclarent connaître la réglementation. Surtout, la compréhension progresse nettement. Alors qu'elles n'étaient que 27% en 2025 à en maîtriser le contenu, elles sont désormais 43% à s'y être intéressées de près. Cette évolution traduit une montée en compétence réelle à mesure que l'échéance approche et que les implications opérationnelles se précisent.

Un déploiement engagé, mais une conformité complète encore rare

Interrogées sur l'état d'avancement global de leur mise en conformité à la Loi de Finances, 73 % des entreprises ont déjà déployé ou sont en cours de déploiement sur la facturation entrante, et 70 % sur la facturation sortante. Au total, 66 % indiquent avoir engagé ou finalisé les deux volets.

L'analyse détaillée des prérequis réglementaires nuance toutefois ce constat. Si 82 % des entreprises ont initié au moins un prérequis, (diagnostic des données, gestion des 34 mentions obligatoires, suivi des statuts, capacité d'émission en formats structurés, e-reporting...) seules 7 % déclarent avoir déjà finalisé l'ensemble des prérequis nécessaires. À l'inverse, seules 1 % des entreprises n'ont engagé aucune réflexion sur ces prérequis, un chiffre en chute de 10 points par rapport à l'an dernier.

Les entreprises de 500 salariés et plus apparaissent systématiquement plus avancées, confirmant l'effet structurant de la taille et des ressources disponibles sur la vitesse de mise en conformité, mais la conformité complète demeure encore marginale à l'échelle du tissu économique.

Des pratiques encore hybrides et peu conformes aux formats attendus

Les pratiques des directions financières des entreprises restent largement hybrides. 91 % des entreprises utilisent au moins un format dématérialisé pour envoyer leurs factures et 72 % recourent exclusivement à des formats numériques. Pour autant, la conformité stricte aux formats attendus par la Loi de Finances demeure minoritaire. Seules 19 % des entreprises utilisent au moins un format conforme (UBL, CII ou Factur-X), en progression par



rapport aux 13 % observés en 2025. Plus significatif encore, seulement 4 % déclarent utiliser exclusivement des formats conformes.

La transition vers un environnement pleinement conforme reste donc incomplète.

Une réforme jugée utile, malgré une contrainte toujours perçue

En dépit du manque de préparation des entreprises, la perception globale de la réforme demeure majoritairement positive. 77 % des entreprises considèrent le passage obligatoire à la facturation électronique comme utile (+2 points par rapport à 2025). Une majorité d'entreprises engagées dans la transition en constatent désormais des effets tangibles, notamment des économies réalisées ou une réduction des délais de paiement et de recouvrement comme bénéfices majeurs (61 %), tandis que 52% évoquent des gains de productivité. Pour autant, 71% jugent la mise en conformité comme étant également contraignante. Cette ambivalence, stable dans le temps, traduit une acceptation du principe sans enthousiasme excessif, mais sans opposition massive non plus.

Les principaux freins identifiés sont exogènes : 50 % des entreprises mentionnent des clients ou fournisseurs encore non conformes. Plus de trois sur dix évoquent également les risques de cybersécurité ou la difficulté à rassembler l'ensemble des données obligatoires.

Un niveau de confiance élevé malgré des retards persistants

Malgré un taux de conformité encore limité, les entreprises françaises affichent un niveau de confiance important dans leur capacité à respecter l'échéance réglementaire. En 2025, 83 % des entreprises se déclaraient confiantes, alors que seulement 1 % étaient totalement conformes. En 2026, cette confiance continue de progresser pour atteindre 86 %, et l'augmentation de la conformité effective (+6 points) montre un passage progressif de l'intention à l'action. La connaissance de la réglementation est désormais très élevée, avec neuf entreprises sur dix déclarant en avoir entendu parler, et une proportion croissante affirmant en maîtriser le contenu. Ce paradoxe, confiance forte malgré un retard réel, souligne l'importance d'un accompagnement structuré pour transformer la préparation en mise en conformité effective, avant l'échéance de septembre 2026.

Plateformes agréées : un choix majoritairement acté

Dans ce contexte, 64 % des entreprises déclarent avoir déjà choisi leur Plateforme Agréée (PA) pour la facturation électronique. Toutefois, parmi elles, seules 27 % indiquent que le partenariat est déjà contractualisé, signe d'une approche encore progressive à l'approche de l'échéance. La continuité technologique apparaît comme le principe directeur : 86 % des entreprises envisagent de se mettre en conformité en utilisant leur ERP actuel.

« Avec 71 % des entreprises françaises qui connaissent Quadient et 89 % d'entre elles envisageant de recourir à notre plateforme agréée Serensia by Quadient, il est clair que notre solution est déjà perçue comme un pilier fiable de la mise en conformité. » déclare Stéphanie Auchabie, Directrice des ventes du Digital, des partenaires et de la réussite client pour la région Europe chez Quadient. *« À quelques mois de l'échéance, l'enjeu stratégique est d'accompagner l'ensemble de l'écosystème pour anticiper les retards, sécuriser les processus et transformer cette transition réglementaire en véritable levier opérationnel. »*

À six mois de l'échéance, l'ensemble des indicateurs montre un paysage contrasté : la connaissance et la notoriété de la réforme et des solutions disponibles progressent, mais la mise en conformité complète reste marginale. La priorité des prochains mois sera de soutenir les entreprises, de toutes tailles, dans l'accélération de leur transition, en veillant à coordonner l'écosystème pour éviter les retards en chaîne. Rendez-vous sur <https://www.quadient.com/fr/apprendre/facturation-electronique>.

Méthodologie



Étude réalisée par OpinionWay pour Quadient en janvier et février 2026 auprès d'un échantillon représentatif de 313 décideurs impliqués dans la gestion de la facturation et de la comptabilité au sein d'entreprises privées françaises de 10 salariés et plus, concernées par l'obligation de facturation électronique. Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète : « Sondage OpinionWay pour Quadient ».

À propos de Quadient

Quadient est une plateforme mondiale d'automatisation facilitant des interactions professionnelles sécurisées et durables à travers des canaux numériques et physiques. Quadient accompagne les entreprises de toutes tailles dans leur transformation numérique et leur croissance, en augmentant leur efficacité opérationnelle et en créant des expériences client significatives. Cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris (QDT) et intégrées aux indices CAC® Mid & Small et EnterNext® Tech 40, les actions Quadient sont éligibles au PEA-PME. Pour plus d'informations sur Quadient, visitez le site www.quadient.com/fr/.

Contacts Presse

Quadient

Kadra Ziani, Communication Externe

+33 (0)1 86 52 82 20

k.ziani@quadient.com

Quatrième Jour

Antoine Billon

+33 (0)1 42 23 44 51

quadient@quatriemejour.fr